

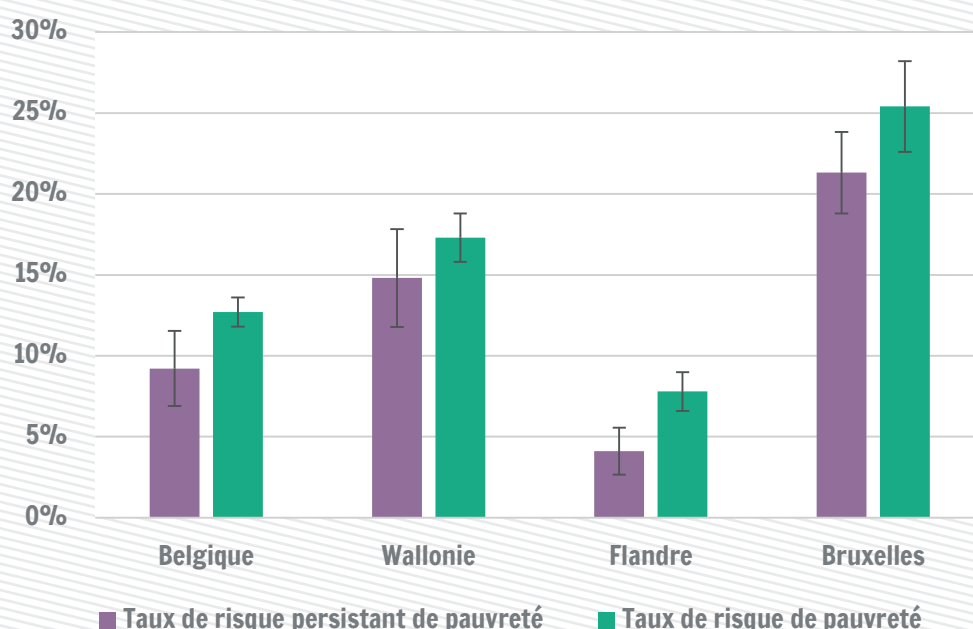
Taux de risque persistant de pauvreté

SILC 2021 révisé au 06/10/2022

14,8%

En Wallonie, 14,8 % de la population vit dans une situation de pauvreté persistante

Taux de risque persistant de pauvreté en Belgique et dans les Régions



Sources : EU SILC 2021, 2020, 2019 et 2018 (revenus 2020, 2019, 2018 et 2017) ; Calculs : IWEPS

Le taux de risque persistant de pauvreté est un indicateur de pauvreté monétaire durable. Il mesure la proportion de personnes dont le revenu net équivalent du ménage se situe sous le risque de pauvreté l'année de référence, ainsi que pendant au moins deux des trois années précédentes.

Étant donné que cet indicateur est mesuré à l'aide d'une enquête, les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des imprécisions statistiques découlant du processus d'échantillonnage. Dans 19 cas sur 20, la « vraie » valeur du taux de risque persistant de pauvreté se situe à l'intérieur des marges indiquées sur le graphique. Ainsi, on peut affirmer avec 95 % de certitude qu'en Wallonie, le taux de risque persistant de pauvreté se situait entre 11,8 % et 17,8 %.

Alors qu'on estime en 2021 (revenus de 2020) le taux de risque de pauvreté à 17,3 %, le taux de risque persistant de pauvreté est quant à lui estimé à 14,8 %. En Wallonie, la pauvreté est donc très majoritairement durable et rarement passagère : entre 8 et 9 pauvres sur 10 sont dans une situation de pauvreté persistante. On observe une situation très similaire à Bruxelles, où, aussi, entre 8 et 9 pauvres sur 10 sont dans une situation de pauvreté persistante. En Flandre, au contraire, la pauvreté persistante est bien moins fréquente : elle ne touche qu'un pauvre sur deux. Cependant, cette différence est à relativiser car, généralement, quand le taux de risque de pauvreté est faible, le taux de risque persistant l'est encore plus.

Cette stabilité de la situation de pauvreté n'est en réalité pas très surprenante. En effet, le revenu des ménages est assez stable dans le temps car il est principalement déterminé par des éléments structurels : qualifications reconnues (diplômes), employabilité, accès à et montant d'une allocation ou d'une pension...

Taux de risque persistant de pauvreté

SILC 2021 révisé au 06/10/2022

Répartition de la population selon le risque de pauvreté 2021 (revenus 2020) et le risque de pauvreté des trois années précédentes

Nombre d'années sous le seuil de pauvreté parmi les 3 années	Situation en 2021 (revenus 2020)		
	Pauvre	Non pauvre	Total
3	10,7%	1,4%	12,0%
2	4,2%	3,9%	8,0%
1	1,6%	9,5%	11,1%
0	1,0%	67,9%	68,9%
Total	17,4%	82,6%	100%

Sources : SILC 2021, 2020, 2019 et 2018 (revenus 2020, 2019, 2018 et 2017) ; Calculs : IWEPS

Le tableau ci-dessus illustre la manière dont est construit le taux de risque persistant en Wallonie. La population de l'échantillon est répartie en colonnes selon leur risque de pauvreté de l'année étudiée – ici l'enquête SILC 2021 portant sur les revenus de 2020. Ensuite pour chacune de ces personnes, on détaille en ligne leur situation en termes de risque de pauvreté lors de trois années précédentes – ici les enquêtes SILC 2020, SILC 2019 et SILC 2018, portant respectivement sur les revenus de 2019, 2018 et 2017.

On observe par exemple qu'environ 10,7 % de la population wallonne était constamment pauvre en 2021, en 2020, en 2019 et en 2018. Au contraire, environ 67,9 % de la population n'a jamais vécu sous le seuil de pauvreté au cours de ces quatre années. Environ 9,5 % de la population ne vivaient pas sous le seuil de pauvreté en 2021 mais l'a été une seule fois en 2020, en 2019 ou en 2018. Le taux de risque persistant de pauvreté correspond à l'addition des deux cases situées en haut à gauche ($10,7\% + 4,2\% = 14,8\%$, compte tenu des arrondis).

On observe globalement une grande stabilité des situations de pauvreté ou non pauvreté. Les personnes pauvres en 2021 le sont fréquemment aussi les années précédentes alors que les personnes non pauvres en 2021 ne le sont pas les années précédentes, ou ne le sont qu'une seule année. Rappelons également que, parce que le seuil de pauvreté est conventionnel et ne constitue pas une rupture naturelle au sein de la population, les personnes dont le revenu équivalent est proche du seuil de pauvreté peuvent passer d'une catégorie à l'autre sans que leur condition de vie ne change significativement. On peut même avoir quelques cas de personnes dont le revenu ne change pas mais qui passent d'une catégorie à l'autre parce que le seuil de pauvreté varie d'une année à l'autre. La stabilité de la situation de pauvreté des individus est donc en réalité probablement plus forte que ce qui est visible dans le tableau.

Définitions et sources

Les données utilisées pour calculer le taux de risque persistant de pauvreté proviennent de SILC, une enquête annuelle réalisée par Statbel (et supervisée par Eurostat) largement utilisée pour quantifier la pauvreté, les inégalités de revenu et les conditions de vie en Europe. SILC est une enquête annuelle par panel rotatif : les personnes sont interrogées six années de suite et chaque année un sixième de l'échantillon est renouvelé.

Pertinence et limites

Pour estimer, le taux de risque persistant de pauvreté seuls les personnes interrogées également au cours des trois années précédant l'enquête de référence sont conservées. Ainsi, l'estimation est calculée sur un sous-échantillon réduit aux trois cohortes les plus anciennes du panel. Il en résulte que les estimations sont moins précises : les intervalles de confiance sont plus larges. En outre, le « taux de risque de pauvreté » visible sur le tableau ci-dessus diffère de celui publié officiellement (voir fiche taux de risque de pauvreté) car il n'est pas estimé à partir de la totalité de l'échantillon de l'enquête.

Pour en savoir plus :

https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/products-datasets/-/ILC_LI23 et

https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Glossary:At-risk-of-poverty_rate/fr

Personne de contact : François Ghesquière (f.ghesquiere@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2023